

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Val-Alain, tenue à l'heure et au lieu des séances, ce **3 avril 2023**, à 19h30.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pauline Dubois
Siège #2 - Camil Samson
Siège #3 - André Samson
Siège #4 - Marie-Eve Marcotte-Bussières
Siège #5 - Isabelle Laroche

Est absent à cette séance :

Siège #6 - Matthieu Giroux

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Turcotte.
Madame Caroline Fortin, directrice générale et greffière-trésorière assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 personnes sont présentes.

2023-04-078

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 6 mars 2023

3.2 - Séance extraordinaire du 28 mars 2023

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

4.1 - Comptes du mois de mars 2023 à payer

4.2 - Autorisation de paiement dans le cadre du programme d'aide à la mise aux normes des installations septiques

4.3 - Remboursement des dépenses pour la nouvelle rue Bizier

4.4 - Déjeuner des bénévoles

4.5 - Mandat pour l'élaboration d'un plan d'action SST de l'organisation en mutuelle de prévention

4.6 - Intention à participer à une étude de faisabilité et diagnostics concernant le regroupement progressif des services de collecte des matières résiduelles MR dans la MRC de Lotbinière et hors MRC - Municipalité de Val-Alain

4.7 - Intention de modification de l'entente sur la fourniture de service de formation en sécurité incendie Municipalité de Val-Alain

5 - RAPPORT DES COMITÉS

5.1 - Rapport mensuel des comités sur les activités du mois courant

5.2 - Une heure de conte de Pâques à la bibliothèque, lundi le 10 avril prochain à 13 h

5.3 - Armoires au Centre des Loisirs

6 - TRAVAUX PUBLICS

6.1 - Octroi d'un mandat concernant le fauchage des fossés

6.2 - Autorisation d'octroi de contrat concernant le balayage des rues

7 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

7.1 - Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 27 mars 2023

7.2 - Dérogation mineure - rue Principale

8 - LÉGISLATION

8.1 - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement # 232-2023 décrétant un emprunt et une dépense de 485 000 \$ pour l'exécution de divers travaux soit la réfection du ponceau de la route Trépanier, l'asphaltage d'un tronçon de la rue Gérard-Fontaine et l'implantation de la rue Bizier.

8.2 - Avis de motion / Règlement # 233-2023 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments

8.3 - Adoption du projet de règlement 233-2023 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments

8.4 - Avis de motion/ Règlement #234-2023 concernant la démolition

8.5 - Adoption du projet de règlement 234-2023 concernant la démolition

9 - AFFAIRES NOUVELLES

9.1 - Le Grand défi Pierre Lavoie au secondaire

9.2 - Don à la Fondation Canadienne du cancer et achat de fleurs

9.3 - Autorisation d'appel de candidatures au poste de directeur général et greffier-trésorier

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Pauline Dubois, conseillère, d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

VOTE: Adopté à l'unanimité des membres présents.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2023-04-079

3.1 - Séance ordinaire du 6 mars 2023

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mars dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Il est proposé par Camil Samson, conseiller, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-04-080

3.2 - Séance extraordinaire du 28 mars 2023

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 28 mars dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Il est proposé par Pauline Dubois, conseillère, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mars 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

2023-04-081 4.1 - Comptes du mois de mars 2023 à payer

04-081

Il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, que les dépenses du mois de mars 2023, au montant total de 191 016.47 \$ soient acceptées et payées, telles qu'elles apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil:

**Comptes à payer
Mars 2023**

		Fournisseurs	Description	Montant
--	--	--------------	-------------	---------

Comptes déjà payés et incompressibles

Prélèvements

PA	434	Rogers	Cellulaires voirie, direction et mairie	3.61 \$
PA	435	VISA Desjardins	Frais de postes, réparation pépinière, essence, livres, travail à distance, etc.	3 259.48 \$
PA	436	Hydro Québec	Électricité salle municipale et éclairage des rues	803.02 \$
PA	438	Purolator	Frais de poste	71.95 \$
PA	439	Telus	Téléphone égouts	57.49 \$
PA	440	Vidéotron	Internet station de pompage et téléphone et internet mairie	231.38 \$
PA	437	Vidéotron	Téléphone et internet garage/caserne, salle municipale et loisirs	372.59 \$

Chèques

4314		ADMQ	Congrès 2023 directrice générale	650.76 \$
4316		Laurie Bérubé	Achats matériel service de garde semaine de relâche	147.04 \$
4317		ADMQ	Inscription formation directrice générale	442.65 \$
4318		Fédération canadienne des municipalités	Adhésion 2023	400.38 \$
4319		G.E.F. Lotbinière	Souper-spectacle groupe entraide fibromyalgie Lotbinière	75.00 \$
4320		Produc-sol	Programme d'aide installation septique	12 934.69 \$
4323		Ministre des finances	Contribution milieu humide	44 920.62 \$
4324		Défi Santé Plessisville	Contribution	300.00 \$
4325		PG Solutions	Sauvegarde infonuagique 1er avril au 31 décembre 2023 + installation et configuration	1 137.10 \$
			Quotes-parts avril 2023:	
			Évaluation: 1 946.96\$	
4345		MRC de Lotbinière	Bacs bruns: 1 177.38\$	15 662.74 \$
			Boues fosse septique: 6 620.00\$	
			Sécurité incendie: 1 546.60\$	
			Enfouissement: 4 371.80	
4353		Service de vidanges en commun	Quotes-parts vidanges en commun avril 2023	4 295.00 \$

4354	Service de récupération en commun	Quotes-parts récupération en commun avril 2023	3 629.00 \$
4355	Service de compost en commun	Quotes-parts compost en commun avril 2023	1 395.00 \$

Comptes à payer - mars 2023

Chèques

4326	ADT Canada inc	Système d'alarme au garage pour 1 an	330.44 \$
4327	Agri mécanik	Réparation pépîne	963.06 \$
4328	Aréo-feu	Bancs d'essais annuelles appareils respiratoires	1 286.75 \$
4329	Atelier Genytech	Réparations inter 1994	6 408.88 \$
4330	Brandt	Réparation et pneus pépîne	6 175.82 \$
4331	Buropro	Fournitures de bureau (estampes, perforatrices, etc.)	114.87 \$
4332	Centre de rénovation BMR	Matériel d'entretien mairie et loisirs	320.21 \$
4333	Chemco	Produits entretien égouts	4 842.90 \$
4334	Daniel Turcotte	Scie	288.71 \$
4335	Déneigement RPZ	Déneigement hiver 2022-2023	2 220.45 \$
4336	Dépanneur P. Bédard	Essence	502.47 \$
4337	Distribution Manseau	Eau mairie, loisirs et garage	64.00 \$
4338	Énergies Sonic	Propane garage/caserne	1 634.74 \$
4339	Ferme Matto-Val	Fraises service de garde	20.00 \$
4340	Kubota	Couteaux et pneu avant souffleur	492.85 \$
4341	Lcr pompe & traitement d'eau	Filtre pour nouveau puit au garage	258.52 \$
4342	Linde	Location bouteilles	504.11 \$
4343	Location d'outils Desjardins	Piles pour voirie et pompiers et outil pour garage	267.62 \$
4344	MRC de l'Érable	Entraide incendie 5 et 17 février 2023	1 229.51 \$
4346	Normand Champagne	Bacs pour service de garde et produits ménager mairie	222.13 \$
4347	Philippe Gosselin	Diesel caserne et voirie	3 267.00 \$
4348	Pièces d'auto Carquest	Pièce inter jaune	9.65 \$
4349	Placide Martineau	Matériel pour loisirs	199.77 \$
4350	Recyc.Lav	Collecte gros rebuts mars 2023	339.18 \$
4351	Réfrigération AC/SC	Réparation réfrigérateur loisirs	2 788.19 \$
4352	Roulement Techno	Pièces Volvo	40.82 \$
4356	Solange Croteau	Entretien ménager salle municipale/loisirs mars 2023	625.00 \$
4357	Supérieur propane	Propane salle municipale et centre des loisirs	804.04 \$
4358	Thomson Reuters	Code municipal	226.80 \$
4359	Toshiba	Frais de copies	221.67 \$
4360	Weblex	Licence annuelle Weblex	2 972.51 \$

Total des dépenses incompressibles et déjà payées:	90 789.50 \$
Total des dépenses du mois courant:	39 656.46 \$
Total des salaires bruts du mois de mars 2023:	43 777.56 \$
Total cotisations de l'employeur et DAS mars 2023:	16 792.95 \$
Grand total des dépenses du mois de mars 2023:	191 016.47 \$

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, certifie par le présent certificat que des crédits budgétaires sont disponibles pour des dépenses totalisant 191 016.47 \$ et les codes négatifs seront pris dans le surplus de la municipalité.

Caroline Fortin
Directrice générale et greffière-trésorière

2023-04-082 4.2 - Autorisation de paiement dans le cadre du programme d'aide à la mise aux normes des installations septiques

ATTENDU QUE la municipalité a reçu des demandes dans le cadre du Programme d'aide pour la mise aux normes des installations septiques et que les demandes sont conformes à la réglementation;

ATTENDU QU'un montant global de 500 000\$ est mis à la disposition dans le cadre de ce programme;

ATTENDU QUE toutes les demandes ont maintenant rempli les conditions.

Pour ces motifs,

il est proposé par André Samson, conseiller, d'autoriser la directrice générale à verser le montant admissible au Programme d'aide pour la mise aux normes des installations septiques tel qu'il a été demandé pour les propriétés qui ont rempli les exigences à ce jour, soit:

Payer à Produc-Sol inc.	Montant
0644 72 2429	10 865,14\$
0342 83 4960	10 060,31\$
0543 78 3555	9 772,88\$
0846 02 0747	11 152,58\$

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-04-083 4.3 - Remboursement des dépenses pour la nouvelle rue Bizier

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité pour du développement résidentiel pour accueillir des nouvelles familles sur son territoire en ouvrant de nouvelles rues publiques;

CONSIDÉRANT que l'éventuelle rue publique Bizier, lotie sur le lot 5 993 176 du cadastre du

Québec, est conforme au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière ainsi que dans le plan de zonage de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la Corporation de développement économique (ci-après : la « CDE ») de Val-Alain a engagé des dépenses pour l'implantation éventuelle de la rue Bizier, à savoir aux sept (7) factures qui ont été payées pour un montant de 19 028,37 \$:

WSP Canada Facture # 1102210 :	2 897,37 \$
WSP Canada Facture # 1106628 :	3 863,16 \$
WSP Canada Facture # 1115737 :	1 448,69 \$
WSP Canada Facture # 1160451 :	965,79 \$
Groupe Hémisphère Facture # 4702 :	2 954,86 \$
NVira Facture # 5836-1 :	4 599,00 \$
Inneo Environnement Facture # 203302 :	2 299,50 \$

CONSIDÉRANT également que le terrain pour l'implantation de la rue Bizier sera revendu par la CDE, à la municipalité de Val-Alain, au même prix que lors de son achat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, :

DE REMBOURSER la CDE pour des dépenses réalisées au montant de 19 028,37 \$ en vue de l'implantation de l'éventuelle rue publique Bizier sur le lot 5 993 176 du cadastre du Québec;

DE DEMANDER à la Greffière-trésorière de payer ce montant à partir du fond général de la Municipalité et du surplus accumulé.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-04-084 4.4 - Déjeuner des bénévoles

ATTENDU QUE la municipalité souhaite organiser une activité de reconnaissance afin de remercier les bénévoles oeuvrant dans la municipalité.

Pour ces motifs,

il est proposé par Marie-Ève Marcotte-Bussièrès, conseillère, d'octroyer un budget de 1 500 \$ pour l'organisation de l'évènement et d'utiliser les sommes reçues de commanditaires et vendues en publicité.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-04-085 4.5 - Mandat pour l'élaboration d'un plan d'action SST de l'organisation en mutuelle de prévention

ATTENDU QUE le conseil municipal désire obtenir les services de MEDIAL afin d'élaborer les documents applicables à son organisation en mutuelle de prévention;

ATTENDU QUE ces procédures, politiques et programmes ont été établis en fonction des fiches d'actions spécifiques du plan d'action SST en mutuelle de prévention;

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu copie de l'entente de services de Medial Conseil Santé Sécurité inc.;

Pour ces motifs,

il est proposé par Pauline Dubois, conseillère, d'autoriser monsieur Normand Champagne, inspecteur, à signer l'offre de services de Medial Conseil Santé Sécurité inc. au montant forfaitaire de 3 500 \$ plus les taxes applicables.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-04-086

4.6 - Intention à participer à une étude de faisabilité et diagnostics concernant le regroupement progressif des services de collecte des matières résiduelles MR dans la MRC de Lotbinière et hors MRC - Municipalité de Val-Alain

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Agapit, Dosquet, Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage, Saint-Sylvestre, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Sainte-Croix et Val-Alain (pour la MRC de Lotbinière), Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Parisville, Sainte-Francoise (pour la MRC de Bécancour) et Villeroy (pour la MRC de L'Érable) désirent participer à une étude de faisabilité et diagnostics concernant le regroupement progressif des services de collecte des matières résiduelles (MR) dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE cette initiative résulte d'une discussion tenue le 8 mars 2023 à Saint-Agapit lors du forum des maires;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Alain a pris connaissance du cahier de charge préliminaire qui permettra à la MRC de Lotbinière de recevoir des propositions pour la réalisation de cette étude.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Camil Samson, conseiller, et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- - - Le conseil de la municipalité de Val-Alain s'engage à participer à l'étude de faisabilité et diagnostics concernant le regroupement progressif des services de collecte des matières résiduelles et à assumer une partie des coûts. Dans le ce cas présent, la partie des coûts du milieu est assumée par l'organisme responsable via le surplus PGMR de la MRC de Lotbinière appartenant d'emblée aux 23 municipalités participantes;
 - - Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
 - - Le conseil nomme la MRC de Lotbinière responsable du projet.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-04-087

4.7 - Intention de modification de l'entente sur la fourniture de service de formation en sécurité incendie Municipalité de Val-Alain

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Agapit, Dosquet, Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage, Saint-Sylvestre, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Sainte-Croix et Val-Alain désirent présenter un projet de modification d'entente sur la fourniture de service de formation en sécurité incendie dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE le responsable du centre de formation est venu présenter au comité de

sécurité incendie le projet d'achat du camion autopompe usagé de la municipalité de Saint-Sylvestre;

ATTENDU QUE l'achat de ce camion permettra au centre de formation l'ajout d'un service ayant pour but dans un premier temps de combler les besoins en formation reliés à cet équipement et dans un deuxième temps de mettre ce véhicule à disposition des municipalités, de façon temporaire, en cas de bris ou de réparation;

ATTENDU QUE le comité de sécurité incendie de la MRC de Lotbinière recommande aux municipalités l'ajout d'un service à l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Samson, conseiller, et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Val-Alain s'engage à participer au projet de modification de l'entente sur la fourniture de service de formation en sécurité incendie dans la MRC de Lotbinière et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Municipalité de Saint-Agapit organisme responsable du projet.

5 - RAPPORT DES COMITÉS

5.1 - Rapport mensuel des comités sur les activités du mois courant

Suggestion à Aide Alimentaire Lotbinière d'approcher les autres organismes de Val-Alain afin d'améliorer la participation à leurs ateliers de cuisine collective.

5.2 - Une heure de conte de Pâques à la bibliothèque, lundi le 10 avril prochain à 13 h

L'Hiboucou est heureux d'inviter les petits Val-Alainois de 4 à 7 ans à venir assister à l'heure du conte de Pâques suivi d'un bricolage, le lundi 10 avril prochain de 13 h à 14 h, à la bibliothèque municipale située à l'école primaire de la Municipalité.

5.3 - Armoires au Centre des Loisirs

Les armoires de cuisines au Centre des Loisirs ont été changées pour celles récupérées dans l'ancienne cuisine du bureau municipal.

6 - TRAVAUX PUBLICS

2023-04-088

6.1 - Octroi d'un mandat concernant le fauchage des fossés

ATTENDU QUE la municipalité souhaite effectuer le fauchage des fossés en 2023 et qu'elle a fait des demandes de prix budgétaires;

Pour ces motifs,

il est proposé par Camil Samson, conseiller, d'autoriser l'inspecteur municipal à requérir les services de RPZ Déneigement inc., selon un taux forfaitaire de 4 000 \$ plus les taxes applicables. Les autres travaux, tel que le débroussaillage de branches avec un bras mécanisé seront selon le bordereau (100.00\$/heure), le cas échéant.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-04-089

6.2 - Autorisation d'octroi de contrat concernant le balayage des rues

ATTENDU QUE la municipalité souhaite effectuer le balayage des rues au printemps 2023.

Pour ces motifs,

il est proposé par André Samson, conseiller, d'autoriser l'inspecteur municipal à requérir les services de Les entreprises Trema selon un taux horaire de 139\$ de l'heure plus les taxes

applicables.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

7 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2023-04-090

7.1 - Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 27 mars 2023

Il est proposé par Pauline Dubois, conseillère,

QUE le conseil municipal accuse réception du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 27 mars 2023.

Voir le Livre des délibérations du comité consultatif d'urbanisme.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-04-091

7.2 - Dérogation mineure - rue Principale

ATTENDU QUE le lot 5 993 167 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière est situé dans la zone M-2 du plan de zonage du Règlement de zonage 204-2021 de la municipalité de Val-Alain;

ATTENDU QU' une demande de permis de lotissement a été déposée à la municipalité et que les projets mentionnés ne respectent pas la réglementation et qu'en conséquence, le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE que la demande de permis de lotissement n'est pas conforme au règlement 205-2021;

ATTENDU QUE la largeur du lot 6 567 688 en demande sera de 34.38 mètres et de 33.04 mètres de large pour le lot 6 567 689. Tout nouveau lot doit disposer d'une largeur de 45 mètres pour lot non desservi;

ATTENDU QUE les nouveaux lots ont une superficie 3021.9 m², la norme est de 2800 m² par lot non desservi ;

ATTENDU QUE les nouveaux lots posséderont une superficie plus grande que la norme pour l'implantation d'un puits ainsi qu'une installation sanitaire conforme;

ATTENDU QUE le demandeur souhaite faire un développement domiciliaire dans ce secteur;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne concerne pas une disposition de la réglementation municipale relative à l'usage ou à la densité d'occupation;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne concerne pas une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

ATTENDU QUE refuser cette demande de dérogation mineure aurait pour conséquence la perte de la construction d'une nouvelle résidence.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de dérogation mineure telle que soumise.

Pour ces motifs,

il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, d'accepter la présente demande de dérogation mineure tel que soumise et d'autoriser les largeurs de 34.38 mètres du lot 6 567 688 et de 33.04 mètres du lot 6 567 689.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

8 - LÉGISLATION

2023-04-092

8.1 - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement # 232-2023 décrétant un emprunt et une dépense de 485 000 \$ pour l'exécution de divers travaux soit la réfection du ponceau de la route Trépanier, l'asphaltage d'un tronçon de la rue Gérard-Fontaine et l'implantation de la rue Bizier.

Monsieur Camil Samson, conseiller, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil le règlement numéro 232-2023 décrétant un emprunt pour l'exécution de divers travaux soit la réfection du ponceau de la route Trépanier, l'asphaltage d'un tronçon de la rue Gérard-Fontaine et l'implantation de la rue Bizier
- dépose le projet du règlement numéro 232-2023 intitulé Règlement # 232-2023 décrétant un emprunt et une dépense de 485 000 \$ pour l'exécution de divers travaux soit la réfection du ponceau de la route Trépanier, l'asphaltage d'un tronçon de la rue Gérard-Fontaine et l'implantation de la rue Bizier.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-04-093

8.2 - Avis de motion / Règlement # 233-2023 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments

Avis de motion est par la présente donné, par André Samson, conseiller, qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil le règlement numéro 233-2023 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-04-094

8.3 - Adoption du projet de règlement 233-2023 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la Loi 69;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'adopter un Règlement concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé en date des présentes;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent projet de règlement et renoncent ainsi à sa lecture.

Pour ces motifs, il est proposé par André Samson, conseiller,

D'adopter le projet de Règlement numéro 233-2023 concernant l'occupation et l'entretien de bâtiments joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit intégralement.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-04-095

8.4 - Avis de motion/ Règlement #234-2023 concernant la démolition

Avis de motion est par la présente donné, par Isabelle Laroche, conseillère, qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil le règlement numéro 234-2023 concernant la démolition.

2023-04-096 8.5 - Adoption du projet de règlement 234-2023 concernant la démolition

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la Loi 69;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est présentement en cours d'adoption d'un Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'adopter un Règlement concernant la démolition;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé en date des présentes;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent projet de règlement et renoncent ainsi à sa lecture.

Pour ces motifs, il est proposé par Pauline Dubois, conseillère,

D'adopter le projet de Règlement numéro 234-2023 concernant la démolition joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit intégralement.

VOTE: Adopté à l'unanimité des membres présents.

9 - AFFAIRES NOUVELLES

2023-04-097 9.1 - Le Grand défi Pierre Lavoie au secondaire

ATTENDU QUE les 13 et 14 mai 2023 se tiendra la 9e édition du Grand défi Pierre Lavoie au secondaire qui regroupera 36 étudiants de la polyvalente la Samare ;

ATTENDU QUE leur défi sera de courir à relais par groupe de deux coureurs, une distance d'environ 270 km et ce, jour et nuit, de Québec vers Montréal en passant par Trois-Rivières;

ATTENDU QUE deux jeunes résidents de Val-Alain participeront à ce défi s'appuyant sur des valeurs comme la persévérance, le dépassement de soi et la responsabilisation face aux choix santé;

Pour ces motifs,

il est proposé par André Samson, conseiller, de contribuer à l'évènement pour un montant de 80 \$.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-04-098 9.2 - Don à la Fondation Canadienne du cancer et achat de fleurs

Il est proposé par Pauline Dubois, conseillère, d'autoriser un don à la Fondation canadienne du cancer ainsi que l'achat de fleurs pour une dépense totale de 130\$ pour les funérailles de Mme Annick Bédard.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-04-099 9.3 - Autorisation d'appel de candidatures au poste de directeur général et greffier-trésorier

ATTENDU QUE la directrice générale a remis sa démission en date du 3 avril et qu'elle quittera ses fonctions le 12 mai prochain;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite trouver un nouvel employé pour occuper ce poste;

Pour ces motifs,

il est proposé par Camil Samson, conseiller, d'autoriser la publication d'un appel de candidatures au poste de directeur général et greffier-trésorier.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions de l'assistance.

2023-04-100 11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 20h08.

VOTE: Adopté à l'unanimité des membres présents.

Daniel Turcotte
Maire

Caroline Fortin
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Daniel Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Turcotte
Maire